

## COMITE SYNDICAL DU 20 DECEMBRE 2023

### ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2024

#### DELIBERATION

N° D2023\_48

##### Nombre de membres

En exercice	24
Présents	16
Pouvoir	3

##### Votes

Pour	19
Contre	0
Abstention	0

##### Date de la convocation

Jeudi 14 décembre 2023

##### Secrétaire de séance

Jean-Louis ROCHUT

**VU** les articles L 2312-1 et L 5211-36 du Code Général des Collectivités Territoriales exposant l'obligation de débattre sur les orientations générales du Budget dans les deux mois qui précèdent son examen,

**VU** la loi n°2015-991 du 07/08/2015 portant nouvelle organisation de la République (loi NOTRE) a modifié les articles L.2312-1 et L2313-1 du CGCT dans le but d'améliorer la transparence au sein de l'assemblée délibérante, l'information des administrés et la responsabilité financière des collectivités territoriales de 3 500 habitants et plus.

**CONSIDERANT** que, outre son caractère obligatoire sous peine d'illégalité de la délibération approuvant le budget, la tenue du débat d'orientations budgétaires (DOB) s'accompagne désormais de la production d'un rapport d'orientations budgétaires (ROB).

**Vu** le rapport de M. Le Président,

Le Comité Syndical,

**PREND ACTE** de la tenue du débat d'orientation budgétaire relatif à l'exercice 2024 sur la base du rapport d'orientation budgétaire transmis aux élus et annexé à la présente délibération.

**PROPOSITIONS D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2024**

<b>Chapitre 21</b>		<b>2 205 380.00</b>
2111	Terrain nu	30 500.00
	Terrain de la plateforme de déchets verts à Nouan le Fuzelier	30 500.00
2158	Autres installations, matériel et outillage techniques	63 310.00
	Etagères métalliques (4) - stockage pneus PL	7 500.00
	Escabot avec rampe de sécurité pour lavage camions	1 200.00
	Outillage mécanique	1 000.00
	Vidéo projecteur	3 600.00
	Perches	2 600.00
	Machine à café	9 000.00
	Grappin	28 410.00
	Fourches retourneur	10 000.00
2181	Installation générales, agencements et aménagements divers	600 000.00
	Plateformes de déchets verts Ardon et Ligny le Ribault	600 000.00
2182	Matériel de transports	688 265.00
	RAR - BOM de 26 Tonnes	262 265.00
	VL Jumper livraison bacs	40 000.00
	Camion 6x4	350 000.00
	VL Toyota Pro Ace - déchetterie	20 000.00
	Nissan - carrossage	16 000.00
2183	Matériel informatique	2 250.00
	GPS benne collecte	2 250.00
21882	Colonnes et conteneurs	821 055.00
	RAR - Composteurs	173 775.00
	Lombricomposteurs + vers (100)	5 280.00
	Composteurs + guide (2000)	94 000.00
	Bioseaux (3000)	7 900.00
	Bacs OM, CS	130 000.00
	Gaiabox (environ 40)	320 000.00
	Bennes de déchetteries	40 000.00
	Colonnes à huile (3)	18 000.00
	Géobox	4 100.00
	Local pour déchetteries (2)	28 000.00

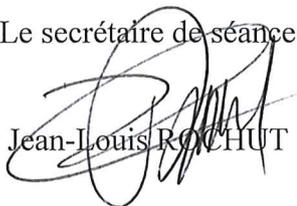
<b>Chapitre 23</b>	<b>350 000 €</b>
--------------------	------------------

2315	Installations, matériel et outillage techniques	350 000.00
	Contrôles d'accès	350 000.00

<b>TOTAUX</b>	<b>2 555 380.00</b>
---------------	---------------------

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Orléans dans le délai de deux mois à compter de sa publication par voie postale (28 rue de la Bretonnerie 45057 Orléans) ou par l'application Télérecours : <https://citoyens.telerecours.fr>.

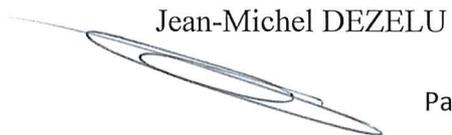
Le secrétaire de séance



Jean-Louis ROCHUT



Le Président



Jean-Michel DEZELU